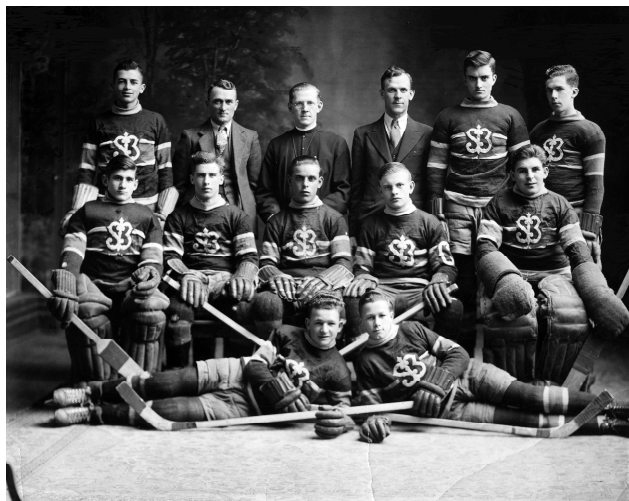


## *Sports et loisirs*

La Commission scolaire comprend rapidement l'importance d'accorder une place aux loisirs et aux sports dans l'horaire des jeunes. En ce sens, les commissaires développent très tôt des stratégies de partenariat, en particulier avec la Ville de Sherbrooke. On permet ainsi, en novembre 1934, « à la Cité de Sherbrooke de se servir pour une période de cinq années, du terrain appartenant à cette commission



Équipe de hockey aux couleurs de l'école Saint-Jean-Baptiste, mars 1935.  
(Fonds Micheline Bureau, Société d'histoire de Sherbrooke, IP296)

pour y établir une patinoire, près de l'école Ste-Thérèse »<sup>1</sup>. On favorise de plus une collaboration avec l'Œuvre des Terrains de Jeux et des Colonies de Vacances, mieux connue aujourd'hui sous le sigle d'OTJ<sup>2</sup>. Cette dernière organise des activités pour les jeunes, entre autres pendant la saison estivale, et la Commission scolaire participe en autorisant l'utilisation de ces installations.

Cette logique de partage des infrastructures est d'ailleurs constante. On la retrouve dans les différents accords entre la Commission scolaire et la Ville concernant les ententes « parc-école » qui se multiplient à partir des années 1960. À titre d'exemple, en 1963, la Commission scolaire met à la disposition de la Ville de Sherbrooke certains locaux : les toilettes, les cours d'école ou encore les salles de récréation des écoles Biron et Chalifoux ; alors que la Ville fournit tous les jeux extérieurs et prend en charge une partie des frais d'entretien des terrains<sup>3</sup>. De même, les commissaires autorisent, en 1973, la signature

<sup>1</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 170.

<sup>2</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 276.

<sup>3</sup> CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, p. 141-142.

d'un bail avec la Cité de Sherbrooke, concernant l'usage de l'Aréna Yvan-Dugré<sup>4</sup>. Tout récemment, en septembre 2009, une entente entre la Commission et le secteur privé permet l'édification d'un complexe sportif sur le terrain de l'école du Triolet<sup>5</sup>. Finalement, il faut rappeler qu'un effort significatif est entrepris au début des années 1990, afin de doter chaque école primaire d'un « gymnase ou [d'] une salle convenable pour dispenser le programme d'éducation physique »<sup>6</sup>. Parmi d'autres, les écoles Notre-Dame-du-Rosaire et des Quatre-Vents (pavillon de la rue Belvédère) sont dotées de nouvelles installations, respectivement en 2007 et 2008.

---

<sup>4</sup> CECS-CSCS, *Livre des minutes du CC*, 4 juillet 1972 au 21 juin 1977, p. 87.

<sup>5</sup> Les travaux sont lancés à l'été 2010. CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 18 août 2009 au [en cours], p. 17-18.

<sup>6</sup> CSCS, *Livre des délibérations du CC*, 23 janvier 1989 au 26 mars 1990, p. 4-5.